Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
D'ALBERTVILLE

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
B.P. 125
73208 ALBERTVILLE CEDEX
TEL 04 79 32 43 14

R E C E P I S S E D E D E P O T

DOSSIER TRAITÉ PAR

SOCIETE DES MONTAGNES DE L'ARC
SERVICE JURIDIQUE
ARC 1800
73700 BOURG SAINT MAURICE

V/REF :
N/REF : 65 B 56 / A-1464

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 06/09/2000, SOUS LE NUMERO A-1464,

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EXTRAIT DU PV DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17/08/2000

... CONCERNANT LA SOCIETE
LES MONTAGNES DE L'ARC SOCIETE D'AMENAGEMENT ET D'EXPLOITATION DES ARCS
SOCIETE ANONYME
BATIMENT ADMINISTRATIF ARC 1800
73700 BOURG SAINT MAURICE

R.C.S ALBERTVILLE B 076 520 568 (65 B 56)

LE GREFFIER

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
ALBERTVILLE (Savoie)

LES MONTAGNES DE L'ARC
Société d'Aménagement et d'Exploitation des Arcs
Société Anonyme au capital social de 14.691.250 Euros
Siège social : Arc 1800 - Bâtiment Administratif
73700 BOURG SAINT MAURICE
R.C.S. : ALBERTVILLE B 076 520 568

EXTRAIT du
PROCÈS-VERBAL DU

Déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Albertville le 6.9.2000 sous le n° 1464

CONSEIL DE SURVEILLANCE DU 17 Août 2000

L'an deux mille
Et le dix sept août
A dix heures

Les Conseillers de la société "LES MONTAGNES DE L'ARC" se sont réunis au siège social de la société à Arc 1800 – Bureaux Administratifs – 73700 BOURG SAINT MAURICE, sur convocation du Président.

SONT PRÉSENTS OU REPRESENTES ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE :

Conseil de Surveillance

- Monsieur Jacques FRANCOIS — Président
- Monsieur Jean-Pierre SONOIS — vice-président
 représentant la COMPAGNIE DES ALPES
- Monsieur Bernard AUBONNET — Conseiller
- Monsieur Roger GODINO — Conseiller

Représentant du Comité d'Entreprise
- Albert VEILEX

SONT ABSENTS ET EXCUSES :

Conseiller
- Monsieur Francis CROUZET

Représentants du Comité d'Entreprise
- Gilles RAFFAELI

Assistent également à la séance, sans voix délibérative :

- Pierre BIDOU - Président du Directoire
- Bernard CHANCEL – Directeur Général spécialement chargé du domaine skiable et des remontées mécaniques.
- Jean-Yves SALLE – Directeur Général de la STAG
- Anne-Marie SURROZ – secrétaire de séance
- Jean-Noel ARRIGONI – Commissaire aux comptes.

DEPART DE BERNARD CHANCEL
NOMINATION DE JEAN YVES SALLE

PREMIERE DECISION

Le conseil de surveillance prend acte de la démission de son poste de membre du directoire – directeur général – de Monsieur Bernard CHANCEL, à compter du 1er septembre 2000 et le remercie vivement de l'ensemble des efforts qu'il a déployé dans le cadre de l'exercice de ses fonctions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME DECISION

Le conseil de surveillance nomme, à compter du 1er septembre 2000 et pour la durée restant à courir du mandat de Monsieur Bernard CHANCEL soit jusqu'à l'assemblée générale devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2002, en qualité de membre du directoire, Monsieur Jean-Yves SALLE – demeurant à BRIDES LES BAINS (Savoie) – rue Jean Moulin.

Monsieur Jean-Yves SALLE remercie le conseil de surveillance de la confiance qui lui est témoignée et déclare ne pas être frappé par aucune des incompatibilités prévues par la Loi.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré,
Bon pour extrait